AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0987
FR0000073827-FS0472

28 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AURES TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 avril 2016, M. Gilles Bouvart a déclaré avoir franchi en baisse, 21 avril 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Axluas qu'il contrôle, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital de la société AURES TECHNOLOGIES et détenir, directement et indirectement, 46 421 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 90 391 droits de vote, soit 4,64% du capital et 6,47% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles Bouvart	35 434	3,54	68 417	4,90
Axluas SARL	10 987	1,10	21 974	1,57
Total Gilles Bouvart	**46 421**	**4,64**	**90 391**	**6,47**

À cette occasion, M. Gilles Bouvart et la société Axluas ont déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 5% des droits de vote de la société AURES TECHNOLOGIES.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AURES TECHNOLOGIES sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 27 avril 2016, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société à responsabilité limitée Axluas qu'il contrôle, 43 734 actions AURES TECHNOLOGIES représentant 85 017 droits de vote, soit 4,37% du capital et 6,08% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gilles Bouvart	35 434	3,54	68 417	4,90
Axluas SARL	8 300	0,83	16 600	1,19
Total Gilles Bouvart	**43 734**	**4,37**	**85 017**	**6,08**

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 000 000 actions représentant 1 397 549 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.